

PRIMATURE

DIRECTION GENERALE DE LA BANQUE
DES DONNEES DE L'ETAT



ENQUETE PERMANENTE AUPRES DES MENAGES 1993

CARNET D'AUTOCONSOMMATION

PROJET : PASAGE, MAG/89/006

REALISATION : BANQUE DES DONNEES DE L'ETAT (B.D.E.)

FINANCEMENT : GOUVERNEMENT MALGACHE, BANQUE MONDIALE, PNUD

EXECUTION CONFORME AUX DISPOSITIONS PREVUES PAR LA LOI N° 68003
DU 18 JUIN 1968 SUR L'OBLIGATION ET LE SECRET EN MATIERE DE
STATISTIQUE ET PAR LE DECRET D'APPLICATION N° 92-1052.

NUMERO DU MENAGE

NOM DU CHEF DU MENAGE.....

ADRESSE DU MENAGE.....

LA BANQUE DES DONNEES DE L'ETAT

B.P. 485 ANTANANARIVO

MADAGASCAR

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

ENQUETE PERMANENTE AUPRES DES MENAGES 1993

CARNET D'AUTOCONSOMMATION

LA BANQUE DES DONNEES DE L'ETAT EST CHARGEE DE LA REALISATION DE CETTE ENQUETE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°68023 DU 18 JUIN 1968 SUR L'OBLIGATION ET LE SECRET EN MATIERE DE STATISTIQUE ET DU DECRET D'APPLICATION N° 92-1052.

PROJET PASAGE, MAG/89/006 : CE PROJET EST FINANCE PAR LE GOUVERNEMENT MALGACHE, LA BANQUE MONDIALE ET LE PNUD

Loi N° 67-026 sur l'obligation et le secret en matière de statistique.

ARTICLE 3.

Les agents des services publics ou des organismes professionnels appelés à servir d'intermédiaire pour les enquêtes visées à l'article premier, sont astreints au secret professionnel sous les sanctions prévues à l'article 378 du code pénal.

Sous peine des mêmes sanctions, est interdite la divulgation des renseignements individuels figurant sur les questionnaires revêtus du visa, prévu à l'article premier, lorsqu'ils ont trait à la vie personnelle et familiale, aux faits et comportement d'ordre privé en général, ou lorsque ces renseignements sont de par leur nature économique ou financière susceptibles d'être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

LA BANQUE DES DONNEES DE L'ETAT
B.P. 485 ANTANANARIVO
MADAGASCAR

IDENTIFICATION DU MENAGE

CODE

CODE

1. NOM DU FARITANY.....

6. NUMERO D'ANTENNE.....

2. NOM DU FIVONDRONANA.....

7. NUMERO D'EQUIPE.....

3. NOM DU FIRAISANA.....

8. NUMERO DE LA GRAPPE...

4. NOM DU FOKONTANY.....

9. NUMERO DU CYCLE.....

5. MILIEU :
 Urbain.....1
 Rural.....2



10. NUMERO DU MENAGE
 (dans la liste de recensement)

11. NUMERO DU MENAGE
 (dans la grappe)

NOM DU CHEF DE MENAGE.....

NOM DU RESPONSABLE DU REMPLISSAGE DU CARNET.....

ADRESSE DU MENAGE.....

(Si l'adresse n'est pas évidente, décrire l'itinéraire).

.....

.....

KARINE NY VOKATRY NY TENA NOHANINA

1. DATY.....

2. VOLANA.....

3. TAONA

LAHA- RANA	VOKATRY NY TENA NOHANINA	VENTY FANARANA/FANISANA (UNITE)	FATRA/ISA (QUANTITE)	FANANARIHANA
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

KARINE NY VOKATRY NY TENA NOHANINA

N U M E R O	1.PRODUIT	C O D E	2.UNITE DE MESURE UTI- LISEE PAR LE MENAGE	C O D E	3.UNITE DE MESURE UTI- LISEE DANS LA SECTION 7 PARTIE F (KG, LITRE,...)	C O D E	4.TAUX DE CONVERSION DES UNITES UTILISEES PAR LE MENAGE (Q2) EN UNITES DE Q3	5.QUANTITE EN UNITES DE Q2	6.QUANTITE EN UNITES DE Q3 (Q5 X Q4)	7.PRIX DE VENTE D'UNE UNITE DE Q2 (VOIR SECTION 7 PARTIE F:Q8)	8.VALEUR ESTIMEE (Q5 X Q7)
										MONTANT (FMG)	MONTANT (FMG)
01											
02											
03											
04											
05											
06											
07											
08											
09											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											

N U M E R O	1.PRODUIT	C O D E	2.UNITE DE MESURE UTI- LISEE PAR LE MENAGE	C O D E	3.UNITE DE MESURE UTI- LISEE DANS LA SECTION 7 PARTIE F (KG, LITRE,...)	C O D E	4.TAUX DE CONVERSION DES UNITES UTILISEES PAR LE MENAGE (Q2) EN UNITES DE Q3	5.QUANTITE EN UNITES DE Q2	6.QUANTITE EN UNITES DE Q3 (Q5 X Q4)	7.PRIX DE VENTE D'UNE UNITE DE Q2 (VOIR SECTION 7 PARTIE F:Q8)	8.VALEUR ESTIMEE (Q5 * Q7)
										MONTANT (FMG)	MONTANT (FMG)
01											
02											
03											
04											
05											
06											
07											
08											
09											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											

N U M E R O	1. PRODUIT	C O D E	2. UNITE DE MESURE UTI- LISEE PAR LE MENAGE	C O D E	3. UNITE DE MESURE UTI- LISEE DANS LA SECTION 7 PARTIE F (KG, LITRE,...)	C O D E	4. TAUX DE CONVERSION DES UNITES UTILISEES PAR LE MENAGE (Q2) EN UNITES DE Q3	5. QUANTITE EN UNITES DE Q2	6. QUANTITE EN UNITES DE Q3 (Q5 X Q4)	7. PRIX DE VENTE D'UNE UNITE DE Q2 (VOIR SECTION 7 PARTIE F:Q8)	8. VALEUR ESTIMEE (Q5 * Q7)
										MONTANT (FMG)	MONTANT (FMG)
01											
02											
03											
04											
05											
06											
07											
08											
09											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
19											
20											
21											
22											
23											
24											
25											